

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 63 (septembre 2010)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

DANS CE NUMÉRO:

1. Rapport d'activités et de gestion de la CDPDJ
2. Europe : profilage ethnique discriminatoire
3. France : lutte contre la discrimination en milieu scolaire
4. Attraction, intégration et rétention des immigrants dans les provinces canadiennes
5. Situation des employées domestiques migrantes au Liban
6. Statut de réfugié en Grande-Bretagne

**GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

**À QUÉBEC...**

1. Rapport d'activités et de gestion de la CDPDJ

Le *Rapport d'activités et de gestion 2009-2010* ([http://www2.cdpedj.qc.ca/publications/Documents/Rapport\\_activites\\_gestion\\_2009-2010.pdf](http://www2.cdpedj.qc.ca/publications/Documents/Rapport_activites_gestion_2009-2010.pdf)) de la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** a été rendu public, rapport dans lequel l'organisme présente ses activités ainsi que ses recommandations effectuées au cours de l'année 2009-2010. La CDPDJ énonce les enjeux les plus importants et

ayant mobilisé ses activités pendant l'année écoulée, soit notamment le profilage à caractère raciste et ses conséquences ; les personnes itinérantes et le profilage à caractère social ; la protection des droits des jeunes et des enfants ; et finalement la pauvreté et les inégalités sociales touchant les plus vulnérables incluant les travailleurs migrants, les aides familiales résidentes, les autochtones et les personnes âgées. La Commission réaffirme également les recommandations qu'elle avait prononcées tout au long de l'année, ainsi que les résultats qu'elle a obtenu au regard des orientations stratégiques qui avaient été exprimées en début d'année dernière.

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...**

### 2. Europe : profilage ethnique discriminatoire

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a publié un rapport intitulé *Data in Focus Report : Police Stops and Minorities* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications\\_per\\_year/pub\\_dif4\\_en.htm](http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub_dif4_en.htm)), quatrième rapport de sa série EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey). L'enquête interroge les minorités ethniques sur leur perception de l'action policière et sur leur expérience en termes de discrimination et de victimisation criminelle dans leur quotidien. L'enquête fait ressortir qu'en Belgique, en France, en Allemagne, en Grèce, en Espagne et en Hongrie, les membres de minorités ont été significativement plus souvent contrôlés par la police que les membres de groupes majoritaires vivant dans les mêmes quartiers. L'enquête démontre également que certaines minorités sont particulièrement visées par les contrôles de police dans ces pays, comme par exemple la minorité rom en Grèce. La plupart des répondants issus de minorités ethniques font état d'un sentiment de manque de respect à leur égard de la part de la police et de ce même fait accordent moins leur confiance aux services de police que les membres de groupes majoritaires.

La **FRA** met également à disposition le document *Understanding and Preventing Discriminatory Ethnic Profiling: a Guide* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications\\_per\\_year/pub\\_ethnic-profiling\\_en.htm](http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub_ethnic-profiling_en.htm)), qui met en lumière le concept de profilage ethnique discriminatoire utilisé dans son rapport ainsi que ses mécanismes d'action et de prévention.

## **AILLEURS DANS LE MONDE...**

### 3. France : lutte contre la discrimination en milieu scolaire

Un rapport a été rendu public par le **Ministère de l'Éducation Nationale du Gouvernement français** sur la discrimination en milieu scolaire. *Discriminations à l'école. Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000500/index.shtml>) fait un compte rendu des témoignages recueillis par le groupe de travail mandaté par le ministère auprès des différentes associations luttant contre les discriminations ainsi qu'auprès des principaux acteurs du milieu éducatif. Le groupe de travail s'est particulièrement penché sur quatre types de discriminations, soit le handicap, le sexisme, l'homophobie, et finalement le racisme et la xénophobie. Concernant le racisme et la xénophobie, les auditions ont démontré une prise de conscience progressive, mais une banalisation des injures et des actes à caractère raciste ou xénophobe. De plus, la discrimination semble parfois être systémique et ressentie au sein même de l'institution, notamment lors de l'accès sélectif sur dossiers comme par exemple pour des

stages. Le groupe de travail préconise de valoriser les ressources sur la diversité dans les écoles ; de former les enseignants à prendre en compte la diversité culturelle par une didactique adaptée ; de favoriser le débat sur la question des valeurs ; et de mettre en place des activités créant du lien social dans les établissements.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

#### 4. Attraction, intégration et rétention des immigrants dans les provinces canadiennes

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** vient de mettre à disposition l'étude *The Manitoba Provincial Nominee Program: Attraction, Integration and Retention of Immigrants* ([http://www.irpp.org/pubs/IRPPStudy/IRPP\\_study\\_no10.pdf](http://www.irpp.org/pubs/IRPPStudy/IRPP_study_no10.pdf)). Dans cette étude, les auteurs font un survol du Programme des candidats des provinces (PCP) et de l'utilisation qui en est faite par les provinces. Rappelons que le PCP concerne la répartition des immigrants au Canada et a été mis sur pied pour permettre aux gouvernements provinciaux de répondre plus spécifiquement aux besoins de leur marché du travail. Le gouvernement du Manitoba s'est distingué par sa capacité supérieure aux autres provinces à la fois à attirer et à retenir les immigrants, si bien que la province se prête bien à une étude de cas interrogeant les facteurs provinciaux en jeu dans ce processus. L'étude révèle les bienfaits qu'a eu, dans la province du Manitoba, le processus continu de consultations auprès des communautés immigrantes, des employeurs et des divers intervenants. Les auteurs estiment que le Manitoba, en prenant en charge l'aide à l'établissement peu après avoir lancé son programme, a pu mettre au point des services qui répondent particulièrement bien aux besoins des immigrants récents, favorisant ainsi largement leur intégration à court et long terme.

### INTERNATIONALES...

#### 5. Situation des employées domestiques migrantes au Liban

**Human Rights Watch** a produit un nouveau rapport dans lequel il fait état de la situation des employées domestiques migrantes au Liban. Le document, intitulé *Without Protection : How the Lebanese Justice System Fails Migrant Domestic Workers* (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/lebanon0910webwcover.pdf>) examine plus d'une centaine de décisions de la justice libanaise touchant des employées domestiques migrantes, et révèle que les autorités judiciaires s'abstiennent le plus souvent d'exiger des comptes aux employeurs qui violent les droits fondamentaux de ces dernières. Plus précisément, l'organisme constate que les employées domestiques migrantes font face à des obstacles importants lorsqu'il s'agit de se défendre contre des employeurs abuseurs : le manque d'accès à des mécanismes de plainte, la lenteur des procédures judiciaires et l'aspect restrictif des politiques relatives aux visas. Et même dans les cas où ces dernières parviennent à porter plainte, les autorités ne traitent pas les situations d'abus comme étant des délits et les poursuites ne sont pas menées. Le rapport déplore également l'utilisation généralisée de la détention préventive contre les travailleuses domestiques migrantes accusées de crimes, souvent par leur employeur et souvent à tort. **Human Rights Watch** recommande aux autorités libanaises d'élaborer un plan national afin de permettre aux plaintes des travailleuses domestiques migrantes d'être entendues et ce dans un temps

raisonnable ; de leur fournir un accès à l'aide juridique et à des interprètes ; d'instaurer des programmes de formation pour les policiers, les agents d'immigration et les juges afin d'identifier et de traiter les plaintes de travailleuses domestiques migrantes, et finalement de réformer le système de parrainage afin que ces dernières ne soient plus complètement dépendantes de garants individuels.

## 6. Statut de réfugié en Grande-Bretagne

Un rapport portant sur l'impact de nouvelles réglementations concernant le statut de réfugié en Grande-Bretagne, intitulé *The Impact of Limited Leave on Refugees in the UK* (<http://www.refugeecouncil.org.uk/Resources/Refugee%20Council/downloads/researchreports/Limited%20leave%20report%20final%20September.pdf>) a été publié par le **Refugee Council**. L'étude porte spécifiquement sur l'impact de la politique gouvernementale instaurée en 2005, qui transformait alors le statut de réfugié de durée illimitée en un statut valable pour cinq ans, période après laquelle la situation de la personne serait confirmée dans le cas où la situation dans le pays d'origine du candidat n'aurait pas vu d'amélioration. Cette étude qualitative, menée auprès de réfugiés ayant obtenu leur statut de réfugié après 2005, interroge la compréhension des candidats de cette nouvelle réglementation, le procédé de révision ainsi que les impacts que la nouvelle politique a pu avoir sur la qualité de vie de ces derniers. Les résultats de l'étude révèlent que cette politique a entraîné des conséquences très néfastes pour les candidats au statut de réfugiés, principalement parce que la période de cinq ans limite beaucoup les possibilités de trouver un emploi ou d'entreprendre des études, et de plus les place dans un état psychologique d'angoisse permanente en attendant le procédé de révision. Le **Refugee Council** recommande l'abandon d'une telle politique et le retour au statut permanent lorsque le besoin de protection internationale est reconnu. En considérant que la nouvelle politique puisse être maintenue, l'organisme fait une série de recommandations afin de limiter ses aspects négatifs pour les réfugiés.

Toujours en Grande-Bretagne, l'**Institute for Public Policy Research (IPPR)** a publié un rapport qui formule des recommandations au gouvernement afin de mener à bien son plan visant à éradiquer la détention des enfants immigrants. Le rapport, intitulé *Alternatives to Child Immigration Detention. What Are the Options for the Coalition Government?* (<http://www.ippr.org.uk/members/download.asp?f=/ecomm/files/alternatives-to-child-immigration-detention-Sep2010.pdf&a=skip>), propose des alternatives à la détention et recommande au gouvernement d'éviter la détention de familles, et entre autres d'accompagner et assister les familles faisant face à un refus quant au statut de réfugié dans le processus de retour en incluant les associations et intervenants dans ce dernier.

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318